20me Année. — N° 4536 . Bureaux: rue Nain, 1 UN NUMÉRO: 15 CENTIMES Bureaux: rue Nain, 1 Samedi 5 Février 1876

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 25.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LEGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

BOURSE DE PARIS

3 FÉVRIER
(Service gouvernemental)

3 0/0.	67 40
4 1/2.	98 00
Emprunts (5 0/0)	104 55

4 FÉVRIER

3 0/0.	67 50
4 1/2.	97 75
Emprunts (5 0/0). . . .	104 50

(Service particulier du Journal de Roubaix).

Actions	Banque de France	3867 00
»	Société générale	528 00
»	Crédit foncier de France	900 00
»	Chemins autrichiens	647 00
»	Lyon	990 00
»	Est	590 00
»	Ouest	643 00
»	Nord	1207 00
»	Midi	715 00
»	Suez	727 00
6 0/0	Péruvien	34 0/0
Actions	Banque ottomane (ancienne)	438 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres court		2513 1/2
Crédit Mobilier		201 00
Turc		19 75
Turc nouveau		48 60

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du *Journal de Roubaix*

New-York, 4 février.

Change sur Londres 4.86 0/0; change sur Paris, 5.13 3/4
Valeur de l'or, 113 0/0
Café good fair, (la livre) 17 1/3
Café good Cargoes, (la livre) 18 1/4
Marché inchangé.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 4 février.

Cotons : Ventes 10,000 b. Upland 6 1/2; Egypte 6 5/9; blanc 7.

Havre, 4 février.

Cotons : Ventes 2,500 b. Louisiane juillet 75. Recettes 109 b.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau Desbonnets :

Havre, 4 février.

Cotons : Ventes 2,000 b., marché bas prix continuent attirer acheteurs meilleure tenue.

Liverpool, 4 février.

Cotons : Ventes 10,000 b., marché inchangé

New-York, 4 février.

Cotons : 13.
Recettes de 6 jours 109,000 b.

ROUBAIX 4 FEVRIER 1876.

Le Sénat de 1876

Nous avons voulu attendre quelques jours pour donner une appréciation réfléchie sur le caractère du Sénat, sur le sens des élections sénatoriales, pour éviter le danger d'un jugement prématuré. Aujourd'hui nous croyons qu'on peut juger le Sénat républicain d'un mot en disant qu'il est la copie réduite de l'Assemblée nationale. Tous les journaux se sont livrés à des calculs de répartition des élus qui ont le tort de ressembler à un calcul des probabilités, et qui, chez aucun, ne nous a paru revêtu de ce cachet de précision indispensable à toute opération mathématique.

Les partis ne nous ont pas paru, en général, faire preuve de bonne foi et de raison ; ils n'ont pas voulu se rendre à l'évidence qui nous semble indéniable, c'est-à-dire reconnaître que dans le Sénat élu par le suffrage restreint les proportions des partis restent, à peu près, ce qu'elles étaient dans l'Assemblée nationale.

Quoi qu'en disent les républicains, ils n'arriveront pas à démontrer que les hommes qui appartiennent aux trois groupes de la gauche sont plus de 150 dans le Sénat, de même qu'ils n'étaient que 315 environ dans l'Assemblée nationale, de même ils ne seront que 130 environ dans le Sénat, c'est-à-dire la minorité.

Est-ce à dire que la République soit menacée plus par le Sénat qu'elle pourrait l'être par l'Assemblée nationale actuelle? Non, assurément. Si les républicains sont la minorité dans la Chambre-Haute, ils ont au moins l'avantage de former un tout compact, de représenter une opinion unique ; ce qui devrait être la majorité se compose de groupes monarchistes, incapables de s'entendre sur une question de forme gouvernementale, et capables de s'associer seulement pour se sauver tous ensemble du danger de l'absorption par le parti républicain.

Cette impossibilité d'un accord des conservateurs, ayant chacun un idéal monarchique particulier, qui a provoqué la proclamation de la République, se manifestera plus frappante encore dans la vie politique du Sénat et ne pourra profiter qu'à la République en la faisant durer nominalement.

Mais le passé de l'Assemblée nationale, le caractère des hommes qui composent la Chambre Haute nous sont des garanties certaines, que la République ne perdra pas ce caractère essentiellement provisoire, dont elle est marquée par la clause de révision. Le jour où les républicains, abusés par des triomphes partiels, voudraient imposer au pays, sous prétextes de réformes et d'améliorations, la mise en pratique des doctrines révolutionnaires, cette majorité qui s'est attestée le 24 mai, qui a voté au mois de novembre dernier la suppression du scrutin de liste, se retrouverait fermement résolu à se maintenir, à s'affirmer, à se placer entre le gouvernement du maréchal et ceux qui veulent supprimer cet obstacle à la réussite de leurs projets.

Par conséquent il nous semble que la composition du Sénat ne mérite de provoquer ni les réjouissances des radicaux, ni les inquiétudes de certains conservateurs; elles ne change pas sensiblement les situations respectives des partis, telles que nous les avons vues dans la chambre qui gouverne le pays depuis 1871. Sans doute elle n'est pas ce que nous aurions désiré; mais en temps de révolution, quand toutes les traditions sont foulées aux pieds il faut nous estimer parfois heureux d'échecs qui nous permettent de sauvegarder notre dignité, notre honneur et de conserver nos espérances dans l'avenir.

ALEXANDRE WATTEAU.

De l'élection dans la République démocratique.

Le célèbre Américain Channing a écrit, sur les vices qui peuvent corrompre le système électoral dans une République démocratique, de belles pages qu'il nous semble utile de reproduire aujourd'hui. Puisse la démocratie française en faire son profit.

Un des grands avantages du gouvernement républicain est de reposer sur l'élévation des meilleurs citoyens au pouvoir...

Le privilége d'élire ses magistrats est, en effet, inappréciable; mais qui ne voit à l'instant que ce privilége sera un bienfait ou un fléau, suivant le caractère de la société qui en est investie? Supposez un peuple corrompu; qui sera son favori : le patriote intègre, l'homme aux principes inflexibles, trop droit pour flatter les mauvaises passions et pour promettre de s'asservir à d'indignes projets, ou le démagogue souple et trompeur qui soupire après les dignités et ne recule devant aucun moyen pour y parvenir? Les méchants sont, entre tous, avides de pouvoir politique; car ils voient dans le pouvoir non-seulement la satisfaction de leur ambition, mais encore l'aliment de leur avarice et de toutes leurs passions; or, si la masse des citoyens est corrompue, qui pourra mettre les rênes du gouvernement à l'abri de leur honteuse atteinte? Dépravés eux-mêmes, ils comprennent les sentiments dépravés d'autrui et peuvent faire servir à leurs succès toutes les passions populaires. Au mercenaire, ils offrent l'appât de fonctions publiques; à l'envieux, ils promettent le triomphe sur ses supérieurs, au mécontent, à l'homme inquiet, le redressement de ses griefs exagérés ou imaginaires. Une société corrompue est l'élément même de l'homme artificieux et ambitieux. Libre de scrupules et enflammé par la perspective du succès, il poursuit le pouvoir avec une énergie qu'aucun travail ne laisse, qu'aucun désappointement ne décourage, et qui fait l'étonnement des bons citoyens.

Ceux-ci ne sont que trop enclins à reculer avec désespoir devant une lutte contre ces hommes sans principes. Ils ne peuvent, disent-ils, s'abaisser jusqu'à l'artifice et au mensonge. Ils ne peuvent payer les fonctions publiques du sacrifice de leur droiture et de leur alliance avec les membres les plus dégradés et les sentiments les plus vils de la société. Qu'ont ils donc à attendre de cette lutte désespérée contre les hommes dépravés, sinon la continuation, l'aggravation de l'abus et leur défaite finale, d'autant plus fatale qu'elle aura été plus longtemps retardée? De telles réflexions paralysent trop souvent les efforts des hommes sages et adroits, et la place d'honneur, qui leur est due, est usurpée par des indignes.

On dit que, sous l'empire des institutions libres, on verra surgir des hommes de talent, sinon de vertu; qu'un pays républicain échappera enfin à un gouvernement méprisable par sa folie et sa faiblesse. Oui, des hommes de talent surgiront; mais ce seront peut-être ceux qui auront le talent de soulever une populace plutôt que celui de gouverner un Etat, d'organiser un parti plutôt que d'affermir les fondations de la grandeur nationale; ce qui pourra triompher, ce sera non pas la sagesse, mais la fourberie, l'adresse à manier les passions basses, adresse que les hommes d'un esprit vulgaire possèdent souvent à un si haut degré. Dans certaines sociétés corrompues, ce misérable talent ne sera même pas nécessaire pour arriver aux honneurs. Laissez un peuple se livrer à ses passions, surtout à l'envie, ce vice originel des Républiques, et il élèvera parfois des hommes d'un esprit étroit et grossier, de préférence à des hommes d'une habileté exceptionnelle, dans le seul but d'humilier ceux qui lui sont supérieurs. Dans une république, des talents éminents sont quelquefois un crime; l'ignorance grossière et tapageuse peut leur être préférée. De là peut résulter, comme on l'a déjà vu, que les chefs d'une République soient plus faibles et plus vicieux que le rejeton corrompu d'une souche royale. De quelle utilité est donc, pour un peuple dépravé, le privilége d'élire ses magistrats?

Commission de permanence

Séance du 3 février.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

MM. Duclerc, vice-président de l'Assemblée, Voisin, secrétaire, Baze et Toupet des Vignes, questeurs, représentent le bureau de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir rendu hommage à la mémoire de MM. Marc Dufraisse et de la Rochette, décédés, demande à la commission l'autorisation d'écrire des lettres de condoléance aux familles.

M. le vice-président du conseil est introduit.

M. VOISIN, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

M. BUFFET demande à faire une rectification portant sur l'incident relatif à la communication à la commission de la circulaire qu'il a adressée aux préfets touchant l'application de la loi sur la presse. — Je n'ai, dit-il, pas voulu dire que je verrai un grave inconvénient à communiquer en particulier le texte de cette circulaire. J'ai voulu dire qu'il y aurait inconvénient à publier des documents administratifs par la voie de la commission de permanence.

M. LE GÉNÉRAL MAZURE demande à présenter une observation.

M. LE PRÉSIDENT. — Au procès-verbal !

M. LE GÉNÉRAL MAZURE. — Non, mais à l'occasion du procès-verbal. Il n'a jamais été question à l'*Officiel* de la réunion de la commission. Je demande que l'*Officiel* annonce le jour de la réunion de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. — Il sera fait droit à cette demande.

Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — A-t-on une question à poser au ministre ?

M. LEPÈRE signale à l'attention de la commission la situation faite au journal l'*Avenir du Havre*. L'administration défend à ce journal la vente sur la voie publique. Il ne peut pas obtenir de se vendre sur la voie publique.

M. LE MINISTRE. — Le fait signalé par M. Lepère m'est inconnu. Je prendrai des renseignements. J'observe toutefois qu'autrefois on obtenait l'autorisation de vente sur la voie publique après un certain temps, — après l'apparition de plusieurs numéros du journal. Aujourd'hui les journaux n'ont plus à s'adresser à l'administration. L'administration n'a affaire qu'aux colporteurs.

M. DANELLE-BERNARDIN. — Le 30 janvier, les électeurs sénatoriaux ont été au scrutin dans le département de la Haute-Marne. La salle était trop petite pour tous les contenir. Au moment où le scrutin a été proclamé, ils n'assistaient pas tous à la proclamation. Lorsque le président a alloué l'indemnité qui leur était due, tous n'ont pu parvenir jusqu'à lui. Le président n'a pas voulu prendre sur lui de donner les indemnités dues, lorsque la séance a été levée. 200 électeurs n'ont, par suite de ces faits, reçu aucune indemnité.

M. LE MINISTRE. — Il n'y a là aucune difficulté. Les délégués recevront leur indemnité.

M. TIRARD. — J'aurais un certain nombre de faits électoraux à signaler à l'attention de la Commission. Mais M. le ministre ayant déclaré qu'il refusait d'y répondre, il est inutile de l'interroger.

Les Assemblées futures jugeront.

M. LE GÉNÉRAL MAZURE. — Un de nos collègues, M. de la Rochette, est mort. Les questions relatives à son remplacement comme sénateur ont été agitées. Au moment de son décès, le Sénat n'existait pas; les élections n'avaient pas eu lieu. Je pense que la solution de cette question pourrait être soumise au conseil d'État.

M. COCHERY. — Elle doit l'être au Sénat seul.

M. ANTONIN LEFEBVRE-PONTALIS. — La question a été vidée d'un commun accord par la commission des lois constitutionnelles. L'Assemblée a usé de son droit en nommant 75 sénateurs. Son droit est épuisé. Si un des sénateurs nommés était mort avant que l'Assemblée eût achevé la nomination des 75 sénateurs, c'eût été à l'Assemblée qu'eût appartenu de nommer son successeur. Ce n'est pas ici le cas. Ce droit appartient aujourd'hui au Sénat.

M. DUCLERC. — La dernière commission constitutionnelle était également de cet avis.

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

M. le vice-président du Conseil se retire.

M. LE PRÉSIDENT communique à la Commission une dépêche qu'il vient de recevoir de M. Jules Ferry. Dans cette dépêche, M. Jules Ferry se plaint de ce que l'administration se refuse dans les Vosges à prêter des locaux municipaux pour y tenir des réunions électorales. M. le président demande à la Commission si elle veut délibérer en réunion privée ou devant M. le ministre. Il fait observer qu'il y a un précédent relatif à une question dans l'élection des Côtes-du-Nord. Le rapporteur blâma le prêt des locaux municipaux dans cette élection. L'Assemblée, en approuvant ce rapport, semble avoir implicitement approuvé le blâme qu'il contenait.

M. VIDAL. — Il n'y a pas lieu de donner suite à l'incident après l'observation de M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est de mon devoir de vous signaler toujours les précédents.

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — A Saint-Brieuc, les édifices municipaux ont été prêtés à tous les partis. Cela n'a jamais offert aucun inconvénient.

M. BOZÉRIAN. — La question de principe absolu est impossible à délimiter. Ainsi, il pourrait y avoir inconvénient à prêter des salles de mairies pour y tenir des réunions. Il n'y aurait aucun inconvénient à prêter des salles de spectacle.

M. LEPÈRE. — Je n'admets pas cette distinction. Mais je n'insiste pas. Vous savez ce qu'en disait dernièrement l'honorable général Changarnier : qu'on ne pouvait en appeler à une Assemblée à demi morte. On peut en dire autant et mieux du ministère. Laissons les choses en l'état; les ministres répondront devant les Chambres futures.

M. LE PRÉSIDENT. — La question sera renvoyée à M. le ministre de l'intérieur.

La commission fixe la date de la prochaine réunion.

Un membre propose le 17 février.

M. Vidal propose le 24.

M. Brelay et M. Carré-Kérisouet appuient cette dernière date.

M. TOUPET DES VIGNES. — La date du 24 est la meilleure à cause de 8 mars, date de la réunion des deux Chambres.

M. LE PRÉSIDENT. — Je tiens à ce qu'il y ait séance de la commission avant le 8 mars. Car il y a des questions importantes à régler. Ainsi celle relative au détail de la transmission des pouvoirs de l'Assemblée aux Chambres futures, elle est grave et sérieuse. Elle impose à la dignité de l'Assemblée.

Je vous soumettrai cette question dans le menu détail. Si nous convoquions l'Assemblée ce serait différent, Mais lorsque le Sénat et la Chambre des députés auront été nommés, il ne restera presque plus rien de l'Assemblée actuelle.

Il appartiendra à la commission de permanence et au bureau de la représenter. Il faudra un local pour cette cérémonie. Le pouvoir exécutif avisera d'être le témoin de cette remise des pouvoirs de l'Assemblée nationale au Sénat et à la Chambre des députés.

M. VIDAL propose à la Commission d'en délibérer le 24.

M. CHARTON. — Le principe semble admis.

La commission s'ajourne au 24.

La séance est levée à 3 h. 20.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, jeudi 3 février.

Nous sommes en pleine fièvre, j'allais dire en pleine folie électorale : c'est tout un. Il nous serait bien impossible d'énumérer toutes les sottises, odieuses ou burlesques qui se débitent dans les clubs électoraux pour la plus grande duperie du peuple souverain. Faisons exception pour la réunion de la rue d'Arras qu'a présidée M. Victor Hugo. « Le président préside, dit-il en commençant, il ne parle pas », et là dessus il commence un discours pour proclamer la candidature de M. Louis Blanc, en vertu de l'axiôme qu'il a répété et qui n'est que la reproduction d'une parole du même Louis Blanc : la République est de droit éternel, antérieur et supérieur. Il faut avouer que le poète s'en est aperçu bien tard.

A côté de ces sornettes révolutionnaires qui nous réjouiraient si elles n'avaient malheureusement pour effet de tourner la tête à un certain nombre de milliers de pauvres diables, il faut enregistrer la satisfaction avec laquelle certains journaux républicains; le *Temps*, le *Journal des Débats*, le *Siècle*, la *République française* enregistre les attaques dirigées contre notre Gouvernement et nos ministres par les journaux étrangers, anglais, russes et prussiens. Les organes dévoués à la politique de M. de Bismarck déclarent que les élections sénatoriales sont la condamnation de la politique gouvernementale et que M. Buffet doit donner sa démission. Et il se trouve des journaux français qui reproduisent ces injures et ces attaques comme l'expression de la vérité éternelle, et qui s'en font une arme contre le gouvernement de leur pays. Il n'y a que de tels journaux capables de nous offrir pareil scandale.

M. Thiers jusqu'à présent n'a pas de concurrent dans le 9e arrondissement; mais il est certain qu'il se présentera des candidats radicaux, si M. Thiers, comme c'est vraisemblable, refuse de se rendre à une réunion à laquelle il sera convoqué et surtout s'il refuse d'adhérer au programme qui lui sera proposé.

La *France* prétend que M. Buffet a fait connaître au maréchal sa résolution irrévocable de donner sa démission après l'élection du 20 février, et de n'accepter, en fait de fonction, que la place de gouverneur de la Banque.

Le *National*, de son côté, annonce que M. Buffet pose sa candidature dans le 7e arrondissement. Les reporters des deux journaux sont de simples farceurs.

La Bourse continue de monter : c'est évidemment affaire de spéculation, car au cours actuels, la rente est trop chère; mais la raison de cette spéculation est l'abondance des capitaux qui ne trouvent pas de placement dans le commerce et dans l'industrie, par crainte des événements politiques et se reportent sur les valeurs mobilières.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Wallon, ministre de l'instruction publique et des cultes, était, hier matin, à Cambrai.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 5 FÉVRIER 1876.

— 7 —

Le Trésor de l'Abbaye

(Faisant suite à PATIRA.)

PAR RAOUL DE NAVERY

III

LES SOUTERRAINS DE LÉHON.

(SUITE).

— Père de la patrie, répondirent-ils, nous souhaitons consacrer notre vie à prier Dieu pour votre bonheur et l'accroissement de votre gloire..... Mais nous sommes pauvres, si pauvres que nous dormons dans les cavernes et les forêts.... Faites-nous don de terres que nous puissions cultiver, afin qu'il nous soit possible de vivre.

— Des terres, répondit Noménoë en embrassant d'un regard la vallée de la Rance, je puis vous en donner dans ce lieu même, un des plus charmants de l'antique Domnonnée... je puiserai dans mes trésors pour vous bâtir un monastère, et, s'il le faut, je ferai de nouveau la guerre aux Francs afin de vous enrichir.

Les six moines levèrent leurs mains au ciel en signe d'action de grâces.

Le roi reprit :

— Avez-vous des reliques?

— Nous sommes dénués de tout, Père de la patrie.

— Cependant, reprit le roi, il est d'usage de placer une église, une abbaye, sous l'invocation d'un saint; le corps du Bienheureux est la protection du cloître et de l'autel. Obtenez des reliques du Saint-Siége ou de l'un de nos monastères, et revenez demander à Noménoë l'exécution de sa parole royale.

Les moines s'inclinèrent plus bas encore, la chasse reprit sa course, et les vieillards immobiles et muets la regardèrent s'éloigner au milieu du flot de poussière soulevé par le galop des chevaux.

— Frère Condan, dit le moins âgé des cénobites, Noménoë nous a fait une objection grave; il a raison, nous avons besoin d'un corps saint...Mais à qui le demander? comment l'obtenir? Exténués comme nous le sommes, irons-nous jusqu'au prince des Apôtres pour le supplier de nous accorder les reliques d'un martyr? Hélas! pas un de nous ne serait capable d'entreprendre un pareil voyage, ou, s'il en avait la témérité, il pourrait être certain à l'avance que ses os resteraient dans quelque bourgade ignorée.

— Vous avez raison, dit Condan d'une voix découragée, nul de nous ne reviendrait de Rome.

— Que faire? que faire? demanda frère Apothème.

— Je suis le plus jeune reprit le moine qui avait déjà pris la parole, aussi je vous soumets une idée, sans garder la prétention de vous donner un conseil... Si vous n'êtes pas le plus robuste, frère Condan, vous possédez du moins une éloquence à laquelle il est difficile de résister. Dans la négociation qu'il s'agit d'entamer, la prudence et l'habileté sont tout. Partez, allez dans les monastèrse voisins de la côte, franchissez la Manche s'il le faut, persuadez à quelques moines de la Grande-Bretagne de quitter leurs brouillards pour ce pays admirable. Attirez ici des hommes de Dieu qui nous feront part de leurs trésors sacrés et recevront en échange une place dans la nouvelle abbaye.

— L'avis peut être bon, dit Condan, nous prierons durant toute la nuit pour que le ciel répande sur nous ses lumières.

Les moines se perdirent de nouveau sous l'ombre des grands chênes, et longtemps après que la terre eut apaisé ses bruits, leur voix s'éleva dans le silence pour appeler la bénédiction du ciel.

Le lendemain, dès l'aube, Condan dit à ses frères en bouclant sa ceinture de cuir :

— Je pars pour Jersey et, s'il plaît à Dieu, je vous rapporterai des reliques.

Le vieux moine chemina à pied jusqu'à la côte, obtint passage pour l'amour de Dieu dans une pauvre barque mal pontée et faisant tellement eau, qu'il devint indispensable de manier l'écope toute la nuit. Mais le vieillard se regardait comme trop certain d'accomplir une œuvre méritoire pour croire un naufrage possible. Il aborda heureusement sur la terre de la Grande-Bretagne, supplia le ciel de bénir les braves marins qui l'avaient conduit et se rendit au monastère le plus proche.

C'était plutôt une vaste maison qu'un couvent; les frères y étaient peu nombreux, pauvres, et les aumônes n'abondaient pas sur les roches au sommet desquelles leur demeure s'ouvrait vers le ciel. Mais en dépit des privations qu'ils s'imposaient, de leur existence mortifiée, l'esprit de charité vivant dans leurs âmes ne leur permettait jamais de négliger les lois de l'hospitalité ou de la charité. Les pauvres emportèrent plus d'une fois le maigre souper des moines, et lorsqu'un grand nombre de voyageurs imploraient leur hospitalité, il leur arriva souvent de dormir sur la terre nue de leurs cellules.

Ce fut à la porte de ce couvent véritablement apostolique que Condan frappa vers la fin d'une journée d'octobre.

Dans la Petite-Bretagne, à pareille heure, le soleil aurait à peine disparu derrière les montagnes d'Arhès, incendiant le ciel et baignant de clartés magiques la cime des grands bois ; mais à Jersey le brouillard enveloppait le monastère, le souffle d'un vent dur et froid courbait les maigres arbrisseaux grandis entre les roches, et les oiseaux effarés, au cri rauque, tournoyaient en gémissant autour du promontoire, paraissant répondre à l'appel des oiseaux messagers et prophètes de la tempête.

Condan, après avoir soulevé le marteau, se retourna pour embrasser d'un regard le paysage qui s'offrait à ses yeux. Il présentait l'image de la désolation.

— La nature elle-même se fait ma complice, pensa-t-il. Dieu veuille m'aider, maintenant, et la victoire est certaine.

Le bruit d'une sandale traînant sur les dalles apprit à Condan qu'un frère approchait, et une seconde après la porte s'ouvrit toute grande.

En reconnaissant un religieux dans le voyageur, le frère portier murmura une parole de remerciement à Dieu.

— Heureux le toit qui vous abritera, mon frère, dit-il d'une voix douce.

Condan récita un *Ave* sur le seuil, tandis que trois coups de cloche prévenaient le supérieur d'une visite importante.

Il se présenta bientôt.

C'était un homme grand et robuste, blanc de visage, aux cheveux formant une couronne touffue au-dessus d'un front magnifique; l'œil bleu, grand ouvert, annonçait à la fois la bonté et la franchise.

Condan se sentit tout de suite attiré vers lui.

Les frères devaient, dans quelques instants, se rendre au réfectoire, un couvert fut ajouté pour le voyageur et bientôt les religieux du couvent de Jersey et le moine mendiant de la forêt de Dinan se trouvèrent assis à la même table.

Durant le repas nul ne parla; un frère monté dans une haute chaire faisait une sainte lecture. Condan l'écouta peu, il se demandait comment il entamerait un entretien difficile, et dans sa hâte de revenir vers ses compagnons, il ne voulut pas même remettre au lendemain les ouvertures qu'il devait faire.

Les grâces dites, les moines passèrent dans la salle de la communauté.

(A suivre).